Édition N° 281 – Juillet-Août 2021



<u>Directeur de la Publication</u> : Loïc RAOULT - <u>Rédacteur</u> : Frédéric LE MOULLEC Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ

<u>Édito</u>

Débuts d'été sous haute vigilance

L'allègement progressif des mesures de confinement annoncé il y a quelques semaines ne doit pas faire oublier la présence toujours active du virus COVID-19 sur le territoire national notamment.

L'été a débuté avec ses nombreuses festivités (Fête de la musique, concerts, festivals...) et des évènements sportifs populaires (Tour de France, Euro de Football...). La liesse suscitée par ces manifestations occulterait presque les mois de privation de liberté dont nous avons fait l'objet.

Pour autant, ce sentiment de liberté retrouvée et partagée avec celles et ceux qui nous sont chers n'est pas la liberté dont nous pouvions jouir avant.

En effet, notre liberté actuelle est fortement conditionnée à deux titres :

- d'une part, à l'apparition du variant Delta en métropole
- d'autre part, à l'application scrupuleuse des gestes barrières et du port du masqe le cas échéant

Plus que jamais, la cohésion sociale demeure le ciment des relations entre les élus et leurs administrés. Les Maires en sont les garants et leur mobilisation quotidienne dans cette crise constitue un bien précieux de notre République.

Restant à votre écoute et vous souhaitant un bel été.

Loïc RAOULT Président de l'AMF 22

INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

Préfecture des Côtes d'Armor Actualité « Égalité Femmes – Hommes »

Vous trouverez en annexes 1 et 2, le bulletin d'actualité concernant l'égalité entre les Femmes et les Hommes ainsi que le communiqué de presse évoquant l'extension des plages horaires du 3919.

L'ARS Bretagne a mis en ligne un appel à candidature sur les dispositifs dédiés à la prise en charge des femmes victimes de violences à l'adresse suivante :

 $\underline{https://www.bretagne.ars.sante.fr/dispositifs-dedies-la-prise-en-charge-des-femmes-victimes-deviolences-1}$

Formation des élus locaux

Vous trouverez en **annexe 3**, le **courrier de la Préfecture** *(et son annexe)* relatif aux éléments d'information sur les dispositions du décret N° 2021-596 du 14 Mai 2021 relatif à la gouvernance de la formation des élus locaux, à l'agrément des organismes de formation des élus locaux et à la mise en œuvre et au calcul de leur droit individuel à la formation.

Action de formation des élus locaux pour prévenir les agressions

Vous trouverez en annexe 4, le courrier de la Préfecture relatif à l'action de formation à destination des élus locaux pour prévenir les agressions.

ADIL 22

Permanences Juillet Août 2021

Vous trouverez en annexe 5, la liste des permanences de l'ADIL 22 sur l'ensemble du département jusqu'au 6 juillet 2021.

Par mesure de précaution, **toutes les permanences du département s'effectueront uniquement sur rendez-vous.** L'ADIL a mis en place une plateforme de rendez-vous en ligne http://reservation.adil22.org/ pour simplifier la démarche. Il est demandé aux consultants de se munir d'un masque et d'apporter leur propre stylo.

Les permanences sont suspendues pendant les vacances scolaires.

« L'ADIL 22 est une association d'accès au droit qui offre aux particuliers une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement. »

INFORMATIONS RÉGIONALES

Les Travaux Publics - Fédération Bretagne

Vous trouverez en annexe 6, un courrier de la Fédération Bretagne des Travaux Publics relatif à la situation inédite à laquelle fait face depuis quelques semaines la profession (flambée des prix des matières premières assortie de rupture d'approvisionnement) accompagné qu'une fiche technique du Ministère de l'Économie et des Finances, et la Direction des Affaires Juridiques de Bercy sur les mesures destinées à atténuer les difficultés rencontrées par les entreprises dans les marchés en cours d'éxécution et sur la rédaction des futurs marchés.

Granit de Bretagne

Espaces cinéraires dans les cimetières

Vous trouverez en annexe 7, un courrier de Monsieur Matthieu GOUDAL, Président de l'Association Indication Géographie Granit de Bretagne » relatif aux espaces cinéraires dans les cimetières.

ARS Bretagne Appel à projets 1000 premiers jours en Bretagne

Afin de renforcer l'incarnation des 1000 jours au plus près des territoires, l'Agence régionale de santé Bretagne (ARS) et la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) lancent conjointement un appel à projets qui doit permettre de soutenir des dynamiques et projets innovants en Bretagne portant sur la période des 1000 jours.

Les projets devront s'inscrire dans 1 ou plusieurs des axes suivants :

- Le repérage des situations de fragilité (de santé, socio-économiques, et/ou en lien avec une situation de handicap) et l'accompagnement des parents sans rupture tout au long des 1000 premiers jours
- 2. Le développement des actions en promotion de la santé pour les plus petits (alimentation et mise en mouvement, environnement notamment dans les lieux d'accueil du jeune enfant, le logement, ...)
- 3. L'aménagement des lieux et de l'offre pour favoriser l'éveil culturel et artistique des tous petits, notamment des plus défavorisés

Les projets devront être transmis pour le <u>18 août 2021</u> au plus tard aux adresses suivantes : <u>ars-bretagne-pps-aap@ars.sante.fr</u> et <u>bretag.direction@dreets.gouv.fr</u>

Le cahier des charges de l'AAP et le dossier de candidature sont disponibles sur les sites de l'ARS et de la DREETS.

Si vous avez besoin de précisions, vous pouvez vous adresser à : salima.taymi@ars.sante.fr et cecile.gauvrit@ars.santé.fr

INFORMATIONS NATIONALES

Communiqué de presse de l'AMF Nationale « Enquête sur les CRTE : une démarche engagée par les intercommunalités mais qui soulève encore des interrogations »

Le **communiqué de presse de l'AMF Nationale** relatif à l'enquête sur les CRTE ainsi que la **synthèse de l'enquête** sont diponibles à l'adresse suivante : https://www.amf.asso.fr/documents-enquete-sur-les-crte-une-demarche-engagee-par-les-intercommunalites-mais-qui-souleve-encore-interrogations/40777

Éducation Nationale Dispositif « Petits déjeuners à l'école »

Vous trouverez en annexes 8 et 9, un courrier co-signé par Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et de Nathalie ÉLIMAS, Secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire ainsi que le guide « Petits déjeuners à l'école ».

